

Accusé de réception en préfecture

Identifiant : 013-211300017-20190927Imc1160430-DE-1-1

Date de signature : 01/10/2019

Date de réception : mardi 1 octobre 2019

Pour Exercice De L'ALLE ELECTRORE:

CANACTÈRE ELECTRORE:

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE L'ORTRÉGLE DE L'ORTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIIS POUR

EXERCICE DE CONTRÉGLE DE L'ALLE PRIVATE

ACTIVE TRANSIE DE CONTRÉGLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2019-421

Séance publique du

27 septembre 2019

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

OBJET: MARSEILLE PROVENCE GASTRONOMIE 2019. PARTENARIAT ENTRE PROVENCE TOURISME ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DELIBERATION N°DL.2019-109

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents:

Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Reine MERGER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

Excusés sans pouvoir:

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Christian ROLANDO. Secrétaire: Jean Boulhol

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et Attractivité Direction Attractivité et Coopération Internationale

Nomenclature: 9.1

Autres domaines de competences des communes

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

RAPPORTEUR: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

CO-RAPPORTEUR(S): M. ROLANDO Christian, Mme ZERKANI Karima

<u>Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL</u>

<u>OBJET</u>: MARSEILLE PROVENCE GASTRONOMIE 2019. PARTENARIAT ENTRE PROVENCE TOURISME ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DELIBERATION N°DL.2019-109- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N°DL.2019-109 en date du 22 mars 2019, nous avions approuvé la convention de partenariat entre la Ville d'Aix en Provence et Provence Tourisme dans le cadre du projet Marseille Provence Gastronomie 2019.

Pour rappel, nous souhaitions mettre cinq évènements se déroulant sur Aix en Provence particulièrement en lumière dans ce cadre et valoriser la filière de la gastronomie dans l'ensemble de ses déclinaisons : culture, éducation, circuits courts et savoir-faire locaux.

Une erreur matérielle est intervenue dans le texte du rapport :

le projet « du pinceau à la fourchette » est porté par l'Association des Amis des Musées d'Aix en Provence et non par l'Association des amis du Musée Granet.

Les dispositions d'ensemble de la délibération N°DL.2019-109 restent inchangées, la convention de partenariat approuvée mentionnant le bon porteur de projet.

Au regard de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :



DL.2019-421 - MARSEILLE PROVENCE GASTRONOMIE 2019. PARTENARIAT ENTRE PROVENCE TOURISME ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE. RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DELIBERATION N°DL.2019-109-

Présents et représentés	:	48
Présents	:	36
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	48
Pour	:	48
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de séance et les membres du conseil présents :

> L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Reine Merger

Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2019

(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»